

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

# LE PROPAGATEUR

LE  
PROPAGATEUR

BULLETIN BI-MENSUEL  
DU CLERGÉ ET DES FAMILLES

---

DIRECTEUR  
L. J. A. DEROME

---

TOME HUITIÈME  
1897-98



ADMINISTRATEURS :  
CADIEUX & DEROME, MONTREAL  
1603, rue Notre-Dame, 1603

# LE PROPAGATEUR

Volume VIII.

1er Mars 1897,

Numéro 1.

## BULLETIN

25 février 1897.

**\*\* Canada.**—La date des élections pour le parlement de Québec n'est pas encore fixée. Il n'y a que des probabilités. Les uns affirment qu'elles auront lieu à la fin d'avril. Les autres parlent du mois de juin. En fait la période électorale est commencée depuis plus d'un mois. Les clubs s'organisent et de nombreuses séances ont déjà été tenues des deux côtés.

La politique sage et vraiment économique de M. Flynn rencontre de nombreux partisans.

Il n'y a pas encore de solution dans la fameuse question du règlement des Ecoles du Manitoba. Le prétendu arrangement n'en est pas un, au dire des évêques du Canada, opinion qui a bien quelque valeur, car elle émane d'une autorité qui a son mot à dire dans une semblable question d'une importance vitale au point de vue de l'éducation et de la foi catholique.

Le successeur de Mgr Fabre n'est pas nommé. Il ne faut pas s'en étonner. La Cour de Rome ne prend aucune décision sans agiter le pour et le contre et les circonstances commandent la plus grande prudence.

\* \* \*

**\*\* EUROPE.**—La Grèce et la Crète.—Nous avons raison en disant dans notre précédent bulletin qu'il soufflait sur l'Europe un vent de guerre, où l'on sentait l'odeur de la poudre. Mais l'incident greco-candiote a pris tout-à-coup une importance considérable et cause un danger qui peut dégénérer en une guerre générale, dont les conséquences sont très graves.

La Crète est une île de la Méditerranée, autrefois dépendante de la Grèce, à laquelle elle est reliée par des traditions historiques, et par la similitude de langage. Elle ronge son frein sous la domination turque qui lui a été imposée par la force des traités conclus entre la Turquie et les puissances européennes. Aujourd'hui, en apprenant que la population chrétienne de la Crète se révoltait contre ses fanatiques oppresseurs, le sentiment grec s'est soulevé et, dans un moment d'enthousiasme, le roi de Grèce a promis de soutenir ses frères de langue et de religion, les Crétois. Sans prendre avis des puissances européennes, il a décidé l'envoi de troupes grecques en Crète et le colonel Vassos avec quelques bataillons a occupé la Canée, port et capitale de cette île. Un massacre de 2000 turcs a eu lieu dans la Crète. La Turquie a demandé le secours des puissances européennes.



Jusqu'ici les Puissances ont répondu à l'appel : la Grande Bretagne, la France, l'Italie et la Russie en décidant de ne pas souffrir plus longtemps la lutte en Crète et d'imposer aux combattants la cessation des hostilités, même par la voie des armes. Ce qui a eu lieu, les flottes alliées ayant forcé les insurgés candiotes à mettre bas les armes.

L'Allemagne voulait aller plus loin et demandait qu'on bloquât le Pirée qui est le port d'Athènes. Elle a vu sa proposition rejetée. On sait que l'empereur d'Allemagne a une sourde hostilité contre le roi de Grèce qui a converti la princesse Sophie de Prusse, femme de son fils Constantin à la religion orthodoxe grecque. De là sa décision précipitée. L'Autriche observe la situation tout en faisant des préparatifs de guerre.

La France, fidèle à sa parole, accepte les engagements contractés et soutient—certainement à contre-cœur—une politique en contradiction avec ses sentiments. On sait ce que lui doit la Grèce au moment de la bataille de Navarin.

La situation est grave et des plus tendues : il suffirait d'un éclat subit pour mettre le feu aux poudres. On avait cru un instant l'affaire réglée, mais tout est remis en question. Cependant il n'est pas possible qu'il ne sorte de là la déclaration formelle de l'autonomie de la Crète, et peut-être son annexion à la Grèce sous le gouvernement du prince George de Grèce. Mais ce serait un commencement de démembrement et le fait est grave en lui-même.

Cependant il faut reconnaître en principe qu'il est de plus en plus urgent de rejeter les turcs dans leur possessions asiatiques ; le sectarisme farouche du mahométisme n'est plus en rapport avec les conditions actuelles de la civilisation. Cette société pourrie, corrompue, a fait son temps : et de toutes parts, au nom de la morale, du progrès on en réclame l'éloignement. C'est une tache honteuse qui déshonore l'Europe chrétienne.

Nous croyons devoir mettre en garde les lecteurs contre les dépêches venant d'Europe qui sont trop souvent faussées dans leur esprit par leurs auteurs selon qu'elles proviennent d'Allemagne, de Grèce, de Turquie ou de St-Petersbourg : chacun a intérêt à défendre sa politique. Il est bien à désirer, en tout cas, qu'on parvienne à calmer la surexcitation des Grecs. Ils feront mieux leurs affaires en suivant avec sang-froid le cours des événements qui paraît leur être favorable.

\*.\*

\*.\* **Espagne.** — La révolte de Cuba n'est pas encore comprimée et malgré les efforts du gouvernement Espagnol, on ne peut dire que le général *Weyler* ait obtenu les résultats qu'il espérait. De part et d'autre, on est dans l'expectative. Ce qui est à plaindre, ce sont les malheureux propriétaires d'usines ou de grandes exploitations agricoles, dont les industries sont entravées, sans espoir d'obtenir d'indemnités. L'intervention des Etats-Unis ne paraît pas se continuer et il est à désirer que le nouveau président ne modifie pas la politique suivie à cet égard par Cleveland.

Du côté des Philippines, la guerre existe aussi avec les rebelles, mais il semble que le succès des armes soit au profit des Espagnols. Quelques villes dont s'étaient emparées les insurgés ont été reprises par les troupes du gouvernement. Mais là encore les pertes matérielles pour les agriculteurs et exploitants sont considérables, et certes le trésor Espagnol n'avait pas besoin de ce surcroît de dépenses.

\*.\*

\*.\* **France.** — Les événements de Grèce ont causé, comme on le suppose aisément, une grande surexcitation à Paris. Les étudiants ont fait plusieurs démonstrations en faveur de la Grèce car la jeunesse n'a point oublié les Messéniennes de 1827 et 1829 et le poète Delavigne qui eut l'honneur de défendre à cette époque la jeune nation Grecque opprimée par les Turcs. Naturellement cette manifestation a amené quelques désordres avec la police, mais cette échaffourée n'a pas eu de graves conséquences.

\*.\*

\*.\* **Rome.** — La santé du Saint-Père qui avait causé quelques inquiétudes au mois dernier, par suite des fatigues inhérentes aux obligations des premiers jours de l'an pour le Souverain Pontife, est en ce moment bien rétablie. Nous constatons la très grande influence dont le chef de la papauté jouit de tous côtés. Ainsi les catholiques de la Crète font appel à son intervention pour obtenir un adoucissement aux mauvais traitements dont ils sont les victimes de la part des Turcs. Sa voix sera-t-elle écoutée au milieu du bruit des canons et des documents diplomatiques? Nous voudrions pour le bonheur de l'humanité le croire, mais les passions humaines sont malheureusement bien puissantes.

VERAX.

---



---

# INSTITUT KNEIPP

(DE MONTREAL)

**No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury**

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode Kneipp

*Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.*

AFFUSIONS, DOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

*Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.***Doncheurs et Doucheuses expérimentés,**

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

CONSULTATIONS : De 10 h. à 12 h., et de 3 h. à 5 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ÉCUYER

---

**NOUVEAUTÉS**


---

**B O S S U E T**

DIRECTEUR DE CONSCIENCE

Par M. l'abbé E. BELLON

Docteur ès-lettres, licencié en théologie.

 7 vol. in-8..... \$1.00
 

---

**HISTOIRE DE NAPOLEON III**

PAR J. M. VILLEFRANCHE

 2 vol. in-8..... \$2.00
 

---

**JÉSUS, MARIE, JOSEPH**

— ou —

LA SAINTE FAMILLE

Ses caractères, ses exemples, son culte

Par M. l'abbé F. CASTANET

 Fort in-18..... \$0.75
 

---

**L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE**

 AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE

WINDHORST

Ses alliés et ses adversaires

Par G. BAZIN

1 fort vol. in-8..... \$1.00

NOTES D'UN CATECHISTE<sup>(1)</sup>

## CHAPITRE SIXIÈME

DU PÉCHÉ  
ET DES DIFFÉRENTES ESPÈCES  
DE PÉCHÉS

Un des premiers devoirs de quiconque a la charge d'élever des enfants, c'est de leur inspirer de bonne heure la crainte la plus vive du péché. La raison en est claire, le péché est le plus grand des maux : mal de Dieu qu'il outrage, mal de l'homme qu'il afflige et qu'il damne, mal de la famille qu'il trouble, mal de la société qu'il bouleverse.

Avis  
au  
catéchiste

*Bien chers enfants,*

Ce chapitre sur le péché et ses espèces n'est en quelque sorte que le développement du chapitre précédent sur le péché originel : Le péché originel est aux autres péchés ce que la source est au ruisseau, ce que la racine est à l'arbre, ce que la semence est à la plante, puisque par lui la nature humaine a été comme empoisonnée !

Avis  
aux  
enfants

Expliquons brièvement les mots du titre : *péchés, ses espèces.*

Le mot *péché* signifie quelquefois la *peine* due au péché ; ainsi on dit " faire pénitence pour ses péchés, " c'est-à-dire pour la *peine* due à ses péchés. — Cependant le mot *péché* désigne ordinairement toute *désobéissance* à une loi de Dieu.

Le  
péché

Il y a plusieurs *espèces* de péchés :

Espèces

1. D'après le principe, il y a le péché *originel* et le péché *actuel*.
2. D'après le mode, il y a les péchés de *commission* et d'*omission*.
3. D'après la gravité, il y a le péché *mortel* et le péché *véniel*.

Nous avons assez parlé du péché *originel* ; occupons-nous maintenant des autres espèces de péchés, et d'abord du péché *actuel*.

#### 49. Q.—Qu'est-ce que le péché actuel ?

Le *péché actuel*... Le mot *actuel* signifie un *acte* réellement accompli *au moment présent*.

Péché  
actuel

Néanmoins, le mot *actuel* a ici un sens plus large et s'applique non seulement à un péché commis *actuellement*, mais à toute faute commise durant la vie *présente* d'une personne.

Il est opposé au mot *originel*, qui désigne le péché d'Adam.

(1) Archevêché de Montréal, 19 janvier 1897  
Permis d'imprimer les "NOTES D'UN CATECHISTE."  
F. BOURGEOULT. V. C.

<sup>1°</sup> Personnel est celui que l'on commet soi-même... Le mot *commettre* désigne surtout des *actes faits* avec une volonté mauvaise.

Le mot *soi-même* indique que le péché actuel est *personnel*.

<sup>2°</sup> Volontaire de sa propre volonté... Le mot *volonté* indique qu'un acte ne peut être mauvais, s'il n'est *volontaire*.

Le *consentement* libre de la volonté est absolument nécessaire, Par conséquent, les mauvaises pensées, les mauvais désirs ne sont point coupables, sans le consentement de la volonté. Pareillement, une action ne peut être péché, si elle arrive pendant le sommeil, ou par violence et malgré nos efforts, parce qu'on n'y consent pas.

La *volonté*, dit saint Thomas, est le *principe* du péché.

<sup>3°</sup> Age de raison quand on est parvenu à l'âge de raison. *L'âge de raison*, signifie l'âge où l'on est capable de *raisonner*, de distinguer le vrai du faux et le bien du mal.

Ordinairement, on considère l'âge de sept ans, comme l'âge où les enfants peuvent distinguer le bien du mal. Cependant, il y a des enfants peu développés qui, après cet âge, ne sont pas encore capables de cette distinction ; au contraire, on trouve des enfants précoces, qui peuvent faire ce discernement dès l'âge de cinq et même de trois ans.

En tout cas, l'usage de la raison est une condition essentielle pour qu'un acte, mauvais en soi, puisse être péché. Par conséquent les tout petits enfants, les idiots, les fous, certains vieillards, ne jouissant pas de la raison, sont incapables de pécher.

Pour qu'il y ait péché, il faut donc une double condition : que *l'intelligence* éclaire la volonté, et que cette volonté donne un libre consentement.

Questions A.....Titre de ce chapitre? Importance? Péché et ses espèces?  
B.....Sens du mot actuel? Age de raison? Exceptions?  
C.....Double condition, pour qu'il y ait péché? Exemples?

Réflexion Vous êtes tous parvenus, chers enfants, à l'âge de raison : Avez-vous toujours fait un bon usage de *vostra raison*? N'avez-vous jamais *consenti volontairement* à commettre aucun péché? Heureux sont les enfants qui n'ont pas perdu leur innocence!

Pratique Eviter les dangers, et ne jamais consentir à la tentation!

50. Q.—En combien de manières commet-on un péché actuel?

Péchés A cette question se rapporte la division des péchés actuels, en péchés de *cœur*, de *bouche*, d'*action* et d'*omission*.

<sup>1°</sup> De cœur On commet le péché actuel par pensées... La *pensée* est la *représentation* d'une chose dans l'esprit.

Si la chose est mauvaise, injuste ou deshonnête, et qu'on y prenne plaisir, c'est un péché de *pensée*. Le *désir* est aussi une pensée à laquelle s'ajoute l'*intention* de faire un acte contraire à la loi de Dieu.

Toutefois les pensées comme les désirs ne sont péchés, que s'ils sont accompagnés d'avertance et de consentement.

par paroles... La *parole* est la *manifestation* de la pensée.

De bouche

Les mauvaises paroles, prononcées avec connaissance et volontairement, comme les conversations impures, les médisances, les calomnies, les mensonges, sont des péchés plus ou moins graves, indiquant que l'intérieur de l'âme, le cœur est plus ou moins mauvais.

par actions... L'*action* est l'*acte* ou mouvement extérieur.

D'action

Faire sciemment et volontairement un *acte extérieur*, contraire à la loi de Dieu, comme frapper quelqu'un, dérober le bien d'autrui, etc., c'est pécher par action ou par *commission*.

par omissions... *Omission* signifie un devoir *mis de côté*.

Ne pas faire ce que certaines lois *positives* prescrivent, comme manquer d'assister à la messe le dimanche, ou de faire ses prières, etc., c'est pécher par *omission*.

Et, si ces omissions, ces actions ou ces paroles ont causé du *scandale*, il faut s'accuser du scandale qui en a résulté.

volontaires... *Volontaire* signifie fait avec volonté.

Il n'y a pas d'*acte humain* sans *volonté libre*; l'*involontaire* et le nécessaire excusent de tout péché.

et opposées à la loi de Dieu. Le mot *loi* vient d'un mot latin, qui signifie *lien* servant à attacher, *frein* destiné à modérer l'activité ou la malice de l'homme.

Loi de Dieu

La nature de l'homme est comme un cheval fougueux, qu'il faut dompter et diriger.

Si notre concupiscence et nos passions étaient abandonnées à elles-mêmes, sans frein, ni *loi*, il n'est pas de désordres auxquels elles ne portassent la volonté. Voilà pourquoi, dans la famille il y a des lois *domestiques*, dans la société des lois *civiles*, et enfin dans la religion des lois *divines*, par lesquelles Dieu nous indique ce que nous devons faire et ne pas faire.

En conséquence, entretenir des *pensées*, proférer des *paroles*, commettre des *actions*, faire des *omissions* défendues par quelque loi divine, ce sont autant de *manières* de pécher.

A.....En combien de manières peut-on pécher ?

B.....Pensées et désirs ? Paroles ? Actions ? Omissions ?

C.....Sens du mot volontaire ? Loi ? Loi de Dieu ?

Questions

- Réflexion Retenez, chers enfants, cette parole de Notre-Seigneur : " La bouche parle de l'abondance du cœur. " Le cœur, voilà la source de tous les péchés ! Ayez le cœur pur et bon, c'est-à-dire aimez Dieu, et vous ne pécherez jamais !
- Pratique Chasser les mauvaises pensées, aussitôt qu'elles se présentent.

### 51. Q.—Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

Le mot *sortes* a ici le même sens que le mot *espèces*.

- Péchés actuels Il y a deux sortes de péchés actuels... Si on considère la *gravité* des péchés, on reconnaît qu'il y en a de deux espèces : les uns plus ou moins graves, les autres plus ou moins *légers*.

Il y a des cas, où l'on peut dire certainement qu'un péché est *grave*, par exemple un homicide volontaire ; ou seulement *léger*, par exemple, dérober un centin. Mais en d'autres cas, il est très difficile de dire si tel péché reste en deçà de la limite du péché *léger*, ou s'il franchit la limite du péché *grave*.

- 1<sup>o</sup> Péché mortel le péché mortel... Ces mots désignent le péché *grave*.

Le mot *mortel* signifie *qui cause la mort* : ainsi, on dira qu'un *poison* est mortel, qu'une *maladie* ou une *blessure* est mortelle.

Tel péché est dit *mortel*, parce qu'il produit dans l'âme des *effets* analogues à ceux produits dans le corps par telle blessure, ou par tel poison violent.

- 2<sup>o</sup> Péché véniel et le péché véniel. Ces mots désignent le péché *léger*.

Le mot *véniel* signifie *pardonnable*, parce que Dieu le pardonne beaucoup plus facilement, et à des conditions différentes, que le péché mortel : le regret, sans la confession, peut suffire.

- Questions A...Est-il toujours facile de connaître si un péché est grave ou léger ?  
B...Sens des mots mortel et véniel ?

- Réflexion Il est certain, chers enfants, qu'il y a des péchés mortels et des péchés véniels. Cependant, les saints ne s'occupent guère de cette distinction : ils évitent avec soin tout péché ; car, un péché quel qu'il soit, déplaît au bon Dieu. — Par conséquent, à l'exemple des Saints et de sainte Thérèse en particulier, soyez disposés à tout souffrir, plutôt que de commettre même le moindre péché véniel !

- Pratique Eviter avec soin même les plus petits péchés volontaires !

### 52. Q.—Qu'est-ce que le péché mortel ?

Nous allons donner la *définition* du péché mortel ; ensuite, nous expliquerons ses *effets*.

Définition du péché mortel

Le péché mortel... Saint Thomas le définit : " *Aversion totale de Dieu, et conversion vers les créatures.* " !

C'est bien en effet ce que l'homme fait, en penchant mortellement : il se *détourne* de Dieu qu'il semble mépriser, et *cherche* de préférence la satisfaction de ses passions dans les choses créées.

On peut dire que le péché mortel produit *quatre effets principaux*. Effets :

est celui qui donne la mort à l'âme. La *mort de l'âme* c'est la *privation* de la vie surnaturelle. <sup>1°</sup>  
Mort  
de  
l'âme

Il faut distinguer dans notre âme une *double* vie : une vie naturelle et une vie surnaturelle.

La vie *naturelle* de l'âme consiste dans l'ensemble de ses forces vitales et dans le jeu de ses facultés intellectuelles, sensibles et végétatives : ainsi, l'âme communique la vie au corps. Lorsqu'elle est séparée du corps, elle vit toujours en elle-même, parce qu'elle est une substance simple et immortelle.

La vie *surnaturelle* consiste dans une union intime de l'âme avec Dieu lui-même : l'Écriture appelle cette union la *vie véritable*.

En conséquence, lorsque cette union vient à cesser entre Dieu et l'âme, il y a perte de la *vie surnaturelle ou mort spirituelle*; de même qu'il y a mort naturelle, lorsque l'âme *se sépare* du corps

en lui étant la grâce sanctifiante. Le mot *grâce* signifie don *gratuit*, ou qualité qui rend agréable, *gracieux*. <sup>2°</sup>  
Privation  
de la grâce  
sanctifiante  
Le mot *sanctifiante*, signifie qu'elle nous rend *saints*, c'est-à-dire unis à Dieu.

Par suite de cette *union sainte* avec Dieu, l'âme possède une manière d'être et d'agir toute divine : elle est corame *déifiée*.

Employons une comparaison : prenez un lingot de fer et jetez-le dans un brasier ardent ; bientôt la rouille qui l'environne disparaît, le lingot s'échauffe au point de devenir rouge et enfin blanc.

Que s'est-il passé ? c'est toujours un lingot de fer, mais d'un fer qui a acquis des propriétés qu'il n'avait pas naturellement, celles de brûler et même d'éclairer. Il a acquis une forme nouvelle : il est devenu *igniforme*.

Prenez ce même lingot encore incandescent, et jetez-le dans un bain d'eau froide. Instantanément il perd ses propriétés acquises : de blanc ou rouge, il redevient noir ; de brûlant, il redevient froid ; de mou et malléable, il devient dur comme l'acier.

C'est une image assez frappante des effets produits en notre âme par la grâce sanctifiante. L'âme, unie à Dieu devient en quelque sorte *semblable* à lui, comme le fer devient semblable au feu ; que le péché mortel la sépare de Dieu, aussitôt elle perd tout ses privilèges, et retombe non dans sa première condition, mais dans un état pire d'être dégradé, attirant sur elle la colère de Dieu.

en attirant la colère divine sur elle... Le mot *colère* signifie excitation de *bile*. <sup>3°</sup>  
Colère  
divine

Lorsque quelque chose nous *déplaît*, il se produit en nous un

mouvement instinctif, qui nous porte à repousser avec violence la personne ou la chose qui nous nuit ou nous déplaît.

Ce mouvement de répulsion émeut l'humeur *bilieuse* et tend à produire dans le corps une agitation plus ou moins déréglée des yeux, des mains ou des pieds.

Evidemment, le mot *colère* ne peut s'appliquer à Dieu que par une figure de langage, autorisée par les Livres saints ; on prête à Dieu des passions ou des affections humaines : on lui attribue par exemple, la haine, la jalousie, le repentir, la colère...

Le péché mortel *irrite* Dieu, en ce sens qu'il attire sur le pécheur des châtements terribles lesquels Dieu, à cause de sa *sainteté infinie*, doit lui infliger en ce monde ou en l'autre.

<sup>4<sup>e</sup></sup>  
Peines  
de  
l'enfer en la rendant digne des peines de l'enfer. L'expression *rendre digne* indique que les peines infligées par Dieu sont toujours *justement* méritées.

Si Dieu punit de l'enfer éternel un péché grave, soyons certains que ce péché ne mérite pas un moindre châtement !

Pour *l'enfer*, voir la question 488.

Questions A..... Définition du péché mortel ? Double vie de l'âme ?  
B..... Sens des mots grâce sanctifiante ? Une comparaison ?  
C..... Sens du mot colère ? Colère divine ? Rendre digne ?

Réflexion Les *effets* du péché mortel, chers enfants, sont pour nous un véritable mystère !—Une âme en état de péché mortel est un être horrible comme le démon ! Lucifer, un des anges les plus beaux, n'est-il pas devenu le plus hideux des esprits infernaux ?

Pratique Plutôt mourir que se souiller par un péché mortel !

### 53. Q.—Quand est-ce qu'un péché est mortel ?

Conditions du péché mortel *Trois conditions* sont nécessaires pour constituer un péché mortel : matière grave, réflexion suffisante, plein consentement.

Un péché est mortel quand on désobéit à Dieu... Tout péché est une *désobéissance* à Dieu.

Le péché mortel est une *désobéissance*, qui renferme *plusieurs malices* :

1. *Insolence* contre l'autorité divine : " Je ne servirai pas. "
2. *Mépris* de Dieu, à qui on préfère souvent une bagatelle.
3. *Ingratitude* pour les innombrables bienfaits de la Providence.
4. *Affront* à l'Esprit-Saint, qui doit céder la place au démon !

<sup>1<sup>o</sup></sup>  
Matière grave en matière grave... Le mot *matière* désigne la *nature* de l'objet ou de la chose dont il s'agit.

On connaît la *gravité* de *matière* d'un péché par l'Écriture, la Tradition et la raison. Or, la *raison* dit qu'un péché est grave de

sa nature, s'il blesse gravement l'honneur de Dieu, le respect dû à l'homme lui-même ou aux biens du prochain.

Par exemple, d'après l'importance des vertus blessées, les vertus théologiques étant les plus nobles, les péchés les plus graves de leur nature sont la haine de Dieu, l'infidélité, le désespoir. Viennent ensuite les péchés contraires à la vertu de religion : contre Dieu, — contre l'humanité de Notre-Seigneur, — contre les Sacrements, — contre les personnes et les choses saintes.

Les péchés contre soi-même sont ordinairement plus graves que les péchés contre le prochain ; et les péchés contre le prochain sont d'autant plus graves que les biens qu'ils attaquent sont plus précieux : la vie, le lien du mariage, l'honneur, la réputation, les biens de la fortune, etc.

La gravité dépend aussi des circonstances, de la personne qui le commet, de la réflexion ou du consentement plus ou moins complet.

avec réflexion suffisante... Le mot réflexion signifie examiner au moins deux fois une chose avant de la faire.

2°  
Réflexion  
suffisante

Pour qu'un acte soit humain, il faut que l'homme connaisse la valeur morale, bonne ou mauvaise, de l'acte qu'il fait.

L'ignorance, la précipitation, l'habitude rétractée peuvent souvent affaiblir la réflexion et diminuer la gravité du péché.

En pratique, il est quelquefois difficile de déterminer si l'advertance a été suffisante pour constituer un péché mortel, par exemple chez un enfant qui n'a pas encore atteint sa septième année, ou chez les personnes qui doutent si elles n'étaient pas encore dans un demi-sommeil...

et plein consentement de la volonté... Le mot consentement indique que la volonté est d'accord avec celui qui lui propose telle chose.

3°  
Consentement  
plein

Or, la volonté a plusieurs conseillers : l'intelligence, qui lui montre le bien et lui propose les motifs de le rechercher ; de plus, les passions, en obscurcissant l'intelligences, et en proposant avec force l'objet sensible de leur concupiscence, agissent aussi sur la volonté qui, selon le degré de consentement qu'elle donne au mal, commet un péché plus ou moins grave.

Quelquefois, il est difficile de déterminer si le consentement a été plein, complet ; dans le cas, par exemple, de mauvaises pensées, désirs coupables, actions faites sous l'influence d'une passion violente et de circonstances diverses.

Pratiquement, quand on doute sérieusement s'il y a eu réflexion suffisante ou un plein consentement, il vaut mieux s'en accuser en confession.

- A.....Diverses malices du péché mortel ?  
B.....Conditions essentielles du péché mortel ? Matière grave ?  
C.....Sens des mots réflexion suffisante ? plein consentement ?

Questions

- Réflexion** Rappelons-nous toujours, chers enfants, la leçon que le roi saint Louis reçut un jour de sa bonne mère : " Mon fils, lui dit-elle, vous savez combien vous m'êtes cher ; cependant, j'aimerais mieux vous voir *mort* que coupable d'un seul péché mortel ! "
- Résolution** Ne jamais désobéir à Dieu volontairement.

**Sanction du péché mortel** 54. Q.—Faut-il beaucoup de péchés mortels pour mériter l'enfer ?

*L'enfer est le châtiment principal et la sanction du péché mortel.*

**Justice rigoureuse** **Non, pour mériter l'enfer...** Le mot *mériter* a ici le sens de *pour être passible* de cette peine éternelle.

La justice exige qu'on rende à chacun selon ses œuvres, et que la récompense comme la punition soient proportionnées au bien comme au mal accomplis.

Mais, pour juger qu'elle est la punition proportionnée à un péché mortel, il faudrait connaître la malice du péché mortel. Or, il n'y a que Dieu outragé, qui la connaisse parfaitement ; il est donc seul juge compétent de la peine que le péché mérite.

**Il suffit d'un seul péché mortel. *Un seul suffit !***

**Justice raisonnable** Un seul péché mortel en effet nous fait perdre l'état de grâce ; par conséquent, nous dépouille de tous nos mérites acquis, nous rend esclaves du démon, et dignes de partager ses supplices : " Celui qui fait le péché est l'esclave du péché. " Jean VIII, 34.

De même qu'une blessure mortelle suffit pour ôter la vie du corps, il suffit également d'une faute grave pour mettre l'inimitié entre Dieu et l'âme, jusqu'à ce que cette faute ait été réparée.

Et si une âme arrive au tribunal de Dieu, avant d'avoir réparé sa faute, elle est définitivement condamnée, *sans pouvoir jamais plus se repentir !*

Toutefois, dans l'enfer, ceux qui auront commis beaucoup de péchés, ou des péchés énormes, seront bien plus tourmentés que ceux qui seront moins coupables.

- Questions** **A.....**Sens du mot mériter ? Qu'exige la justice ?  
**B.....**Effets d'un péché mortel dans une âme ?

**Réflexion** Nous avons un bien terrible exemple, chers enfants, de cette vérité dans la punition de Lucifer et des démons, qui furent précipités en enfer pour un seul péché mortel. Depuis des siècles, ils ne cessent de souffrir, de blasphémer et de maudire Dieu ; et leurs supplices comme leurs blasphèmes ne cesseront jamais !

**Pratique** Dans la tentation, penser au danger de l'enfer ?

55. Q.—Qu'est-ce que le péché véniel ?

**Conditions du péché véniel** Comme pour le péché mortel, *trois conditions* sont requises pour constituer un péché véniel : matière légère, demi-réflexion, demi-consentement.

**Un péché véniel est une désobéissance à Dieu...** Cette *désobéissance* déplaît à Dieu, mais ne *détourne* pas l'homme de sa fin dernière.

Certains protestants, luthériens et calvinistes, attaquent la distinction des péchés mortels et véniels, disant que *tous* les péchés sont mortels *de leur nature* et dignes de la damnation; ajoutant que, pour les prédestinés, les plus grands crimes ne sont que véniels, parce qu'ils ne leur sont point imputés; tandis que, pour les réprochés, les plus petits péchés sont mortels. Cette doctrine est *hérétique*; par conséquent, la doctrine contradictoire est *de foi*.

Hérésie

**en matière légère...** Le mot *légère*, opposé au mot *grave*, important, désigne une chose *qui ne pèse* guère de peu d'importance.

Matière légère

Entre amis, il y a bien quelquefois de légers froissements, qui ne vont pas jusqu'à rompre l'amitié. Un enfant, qui commet une légère désobéissance, n'est pas pour ce motif chassé de la maison paternelle. S'il y a des maladies graves, qui conduisent à la mort, il y a aussi de légères indispositions. Un mensonge joyeux, un tout petit larcin, une légère médianse ne sauraient être, *de leur nature*, des péchés mortels.

**ou bien en matière grave...** Une matière *grave* peut devenir matière *légère*, par accident.

Exception

Certains péchés ne sont jamais véniels; par exemple, la haine contre Dieu, le parjure, etc. D'autres péchés, *mortels* de leur nature, peuvent être seulement *véniels*, par suite d'inadvertance non coupable, ou d'un consentement imparfait.

Ce qui a été dit, à propos des conditions du péché mortel, fait déjà comprendre celles du péché véniel: un péché, qui ne présente pas une des conditions essentielles au péché mortel, n'est donc qu'un *péché véniel*.

**sans réflexion ou connaissance suffisante, ou sans un plein consentement de la volonté.**

Réflexion et consentement

Ces deux conditions, *l'advertance* et le *consentement*, sont essentielles à un acte *humain*.

Un acte fait sans advertance ou consentement n'est pas un acte mauvais; c'est une *imperfection* ou *transgression* indélibérée d'un précepte, comme une distraction entièrement involontaire dans la prière, etc.—On appelle aussi *imperfection*, une certaine *résistance* à la grâce qui porte à une chose de *conseil*; ainsi entendue, elle n'est pas péché, puisqu'il n'y a pas de loi obligatoire; néanmoins, il s'y glisse souvent indirectement quelque faute proprement dite de paresse, de sensualité, etc.

Imperfections

A..... Définition du péché véniel? Hérésie des protestants?

B..... Exemples de matière légère? Matière grave, par accident?

©..... Sens du mot imperfection? Double sorte?

Questions

- Réflexion** Une reine de France, chers enfants, ayant un jour commis une faute légère, en conçut un très vif chagrin ; et comme on cherchait à la consoler, par la raison que ce n'était qu'un péché véniel, elle répondit : " Peu importe, Dieu en est offensé, c-la suffit ; il est mortel pour mon cœur ! "
- Résolution** Eviter avec soin les péchés véniels délibérés.

**Effets du péché véniel** 56. Q.—Quels sont les effets du péché véniel ?

Nous comprendrons bien mieux la *malice* du péché véniel, en étudiant ses *quatre* principaux effets.

**1<sup>o</sup>  
Affaiblissement de la grâce**

**Le péché véniel affaiblit en nous la vie de la grâce...** Le mot *affaiblit* signifie *rend plus faible*, en nous la vie surnaturelle.

Cela ne veut pas dire que la grâce soit *diminuée* en nous par le péché véniel ; car s'il en était ainsi, remarque saint Thomas, il arriverait un moment où, à force de diminutions, la grâce disparaîtrait totalement ; résultat que les péchés véniels, quel que soit leur nombre, ne peuvent obtenir.

*La vie de la grâce* a pour *principe* le Saint-Esprit lui-même ; or, le péché véniel par la résistance qu'il oppose aux inspirations intérieures *contriste* l'Esprit-Saint, mais il ne le chasse pas ; c'est l'*effet direct* du péché véniel.

Il s'ensuit alors que l'Esprit-Saint accorde plus ou moins de grâces actuelles à une âme, selon le degré de générosité de cette âme, et lui fait produire plus ou moins de fruits ; de même qu'on peut juger de la grande vitalité d'un arbre par l'abondance des fruits qu'il porte, on juge également que la vie surnaturelle d'une âme est puissante si elle produit beaucoup de bonnes œuvres ; au contraire, si elle produit peu de bien, on pourra dire que la vie de la grâce est en elle languissante et *affaiblie* : c'est l'*effet indirect* du péché véniel.

En conséquence, que de mérites perdus éternellement pour le ciel !

**2<sup>o</sup>  
Diminution de l'amour**

**diminue l'amour de Dieu dans notre cœur.** Le mot *diminuer* signifie *rendre moindre*, amoindrir.

Par suite du péché véniel, *notre amour pour Dieu* et l'amour de Dieu *pour nous* sont diminués, amoindris ; car le péché véniel produit en notre âme *une tache* d'autant plus hideuse que la faute est moins légère. Saint Augustin compare ces taches à des pustules purulentes qui, en se multipliant, ternissent l'admirable beauté de l'âme en état de grâce, en la rendant de beaucoup moins agréable et chère à Dieu.

De plus, la conduite d'une personne qui commet, sans grand scrupule, toute espèce de péchés véniels, prouve qu'elle *n'aime*

pas Dieu de tout son cœur, car un véritable ami craindra toujours de faire ce qui peut blesser ou contrister son ami.

Le péché véniel a donc pour conséquence de refroidir l'amitié réciproque de Dieu et de notre âme.

et nous rend dignes de peines temporelles. Une peine temporelle est celle qui dure seulement un certain temps. <sup>3°</sup> Peines temporelles

Dieu qui est infiniment juste, ne laisse pas impuni le moindre péché véniel ; il inflige pour chacun une peine proportionnée à la culpabilité.

en cette vie ou en l'autre. Ces derniers mots désignent le *Purgatoire*, qui signifie un lieu de *purification*.

Même dès cette vie, le péché véniel a une partie de sa peine : d'abord, par le combat que l'âme éprouve en elle-même, en résistant à la grâce qui ne cesse de l'aiguillonner par les remords ; et par les passions qu'une concession partielle ne satisfait pas pleinement.

De plus, les peines de la vie, les afflictions, les revers, les maladies, ne sont souvent que le juste châtement de nos infidélités à Dieu.

Mais c'est surtout par les flammes du *Purgatoire* que nous pouvons juger de la malice du péché véniel ; car rien de souillé ne peut entrer dans le ciel.

Pour les peines du *Purgatoire*, voir la question 439.

- A.....Sens du mot affaiblir? Principe et effets de la vie de la grâce? Questions  
 B.....Sens du mot diminuer? Amour mutuel de Dieu et de l'âme?  
 C.....Qu'est-ce que les peines temporelles de cette vie et de l'autre?

Pour nous faire une idée, chers enfants, de la laideur produite en notre âme par le péché véniel, rappelons-nous ce qui arriva à Marie, sœur de Moïse : pour avoir murmuré contre son frère : elle fut couverte d'une horrible lèpre. Réflexion

Etre fidèle à écouter et à suivre toutes les bonnes inspirations. Pratique

# TRAITEMENT DE L'ÉPILEPSIE

HEUREUX RÉSULTATS

PENDANT PLUSIEURS ANNÉES D'EXPÉRIENCES.

RÉFÉRENCES ET CERTIFICATS

DOCTEUR L. A. G. JACQUES

224 RUE AMHERST

MONTRÉAL.

---



---

## NOUVEAUTÉS

---



---

### LA SCIENCE DE LA VIE

ENSEIGNÉE A LA JEUNESSE

Par **L. PENASSON**

Officier d'Académie

1 vol. in-12..... \$0.63

---

### LE FOND ET LA FORME

LE SAVOIR VIVRE POUR LES JEUNES FILLES

Par **M. MARYAN ET J. BÉAL;**

1 vol. in-12..... \$0.63

---

### LE MISSIONNAIRE

AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Sermons et instruction populaires pour le temps présent à  
l'usage des curés de campagne, pour retraites, missions,  
jubilés, stations d'avent et de carême, etc, etc.

Par le **R. P. VILLARD**

*Missionnaire de Notre-Dame de La Salette.*

2 vol. in-8..... \$2.00

---

### LE VÉNÉRABLE COTTOLENGO

FONDATEUR DE LA PICCOLA CASA

de la divine providence.

*Sous les auspices de Saint Vincent de Paul*

Par **Mgr CONSTANS**

Camérier de Sa Sainteté.

2 vol. in-8..... \$2.5

# PARTIE LÉGALE

Rédacteur : ALBY

## DOUAIRE COUTUMIER

QUESTION. — Est-il encore temps de faire enregistrer un douaire coutumier antérieur au Code Civil ?

AL. S.

RÉPONSE. — Si les immeubles sujets au douaire coutumier ne sont pas passés en mains tierces il est encore temps de faire enregistrer ce douaire.

Le code civil, article 2116, oblige de faire enregistrer les douaires coutumiers futurs, mais il ne décide rien relativement aux douaires antérieurs à sa promulgation, c'est-à-dire aux douaires antérieurs au premier août 1866. La Législature de Québec en 1881, (44-45, Victoria, chapitre 16), accorda, pour cet enregistrement, le laps de deux ans, à partir du 30 juin de la même année. En 1883, la même législature, par le statut 46 Victoria, chapitre 25, prolongea ce temps jusqu'au premier mai 1884, et enfin le statut de 1884, 47 Victoria, chapitre 15, le prolongea encore jusqu'au premier janvier 1885. Ce dernier délai était définitif. En vertu de ces statuts, l'enregistrement conserve, même à l'encontre des tiers, les douaires qui ont été enregistrés dans le délai fixé. Passé ce délai, les droits des tiers acquéreurs et ceux des créanciers hypothécaires sont garantis, et l'enregistrement postérieur des douaires ne peut avoir un effet rétroactif. Il est évident cependant qu'il est toujours temps de procéder à cet enregistrement si les propriétés sujettes au douaire n'ont pas été aliénées dans l'intervalle. Remarquez toutefois que cet enregistrement tardif ne peut pas nuire aux créanciers qui ont antérieurement enregistré des hypothèques contre les immeubles sujets au douaire.

## TAXE SUR LES TRANSPORTS D'IMMEUBLES

Les lois qui imposaient une taxe sur les transports d'immeubles ont été abrogées par le statut de la dernière session, 60 Victoria, chapitre 12, devenu en vigueur le 9 janvier 1897. La taxe établie par la première de ces lois était de un et demi pour cent, et plus tard elle a été réduite à un pour cent.

Voici la nouvelle loi :

### 60 VICTORIA, CHAPITRE 12.

Loi abrogeant la loi imposant des droits sur les transports d'immeubles.

(Sanctionnée le 9 janvier 1897).

SA MAJESTE, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'article 1191a des Statuts refondus, tel qu'édicé par la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, section 1, et amendé par les lois 56 Victoria, chapitre 18, section 1, et 57 Victoria, chapitre 16, section 1, est abrogé.

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

## DOMMAGES

QUESTION. — Je suis boulanger et parmi mes clients se trouvent plusieurs familles riches qui ne payent leurs comptes qu'après des retards considérables et des sollicitations souvent réitérées. Ces retards me causent de grands dommages, car mes fournisseurs me vendent la farine à des conditions onéreuses. Puis-je en droit et en conscience demander des dommages à mes clients ?

*Un boulanger.*

RÉPONSE. — Vous n'avez pas droit de réclamer de vos clients des dommages devant les cours de justice. Quant à la question de conscience, elle n'est pas de ma compétence. Adressez-vous à un théologien.

Un journal de France, *La Croix du Nord*, a publié dernièrement un petit article sur cette question des retards dans les paiements dus aux fournisseurs. Montrez-le à vos clients. Il leur inspirera peut-être la pensée de vous indemniser. Voici cet article :

## REGLEMENTS DE COMPTES

Nous pensons être utile à beaucoup d'humbles lecteurs et lectrices de *La Croix*, en plaidant leur cause devant certains clients aisés ou même riches, qui, sans s'en douter, causent un dommage énorme à leurs fournisseurs en s'accordant des délais excessifs pour l'acquiescement de leurs factures.

C'est un point d'examen de conscience sur lequel il peut y avoir d'urgentes résolutions à prendre à l'occasion d'une fin d'année et des échéances de paiements qu'elle amène d'ordinaire.

Le regretté Mgr d'Hulst, dans l'une de ses conférences de Notre-Dame, rappelait que bien des gens commettent un péché grave " lorsqu'ils exposent le petit créancier aux déboires, aux pertes, parfois à la ruine qui sont les suites possibles des délais de paiement. Tout cela est incontestable, bien que peu mis " en pratique. "

## TAXE DE TEMOINS

QUESTION. — J'ai été taxé comme témoin dans une cause et cette taxe m'est encore due. Un de mes créanciers, qui a obtenu un jugement contre moi, veut faire saisir cette taxe. A-t-il ce droit ? Cette taxe n'est-elle pas insaisissable ?

*Stanislas N.*

RÉPONSE. — La taxe accordée aux témoins qui paraissent devant les tribunaux est certainement saisissable. Aucune loi ne l'exempte de saisie et il n'y a pas de raisons majeures qui militent en faveur de cette exemption. C'est ce qui a été jugé par la Cour de Circuit, à Québec le 21 juin 1888, (Casault, juge), dans la cause de Gosselin vs. Curodeau et Cantin, tiers saisi. Le défendeur Curodeau prétendait que la taxe accordée à un témoin est insaisissable et qu'elle doit être assimilée à une créance d'aliments. Il prétendait de plus que cette exemption de saisie est d'ordre public. La Cour a rejeté toutes ses prétentions.

## AUX CORRESPONDANTS

**Conseiller.** — Par une loi de la dernière session de la Législature de Québec, le paragraphe suivant a été ajouté à l'article 809, du Code municipal :

“ Tout procès-verbal cessera d'être en vigueur si les travaux y ordonnés ne sont pas exécutés dans les cinq années qui suivront son entrée en vigueur. ”

**Héritier.** — La Cour d'Appel siégeant à Montréal, en septembre 1874, a jugé une cause semblable à celle dont vous parlez. C'est la cause (1) de

*DUROCHER (Défendeur en Cour Inférieure,) APPELANT,*  
*vs.*  
*TURGEON (Demandeur en Cour Inférieure,) INTIMÉ.*

Voici le jugé dans cette cause :

Jugé : 1<sup>o</sup>. — Qu'il y a lieu au retrait successoral, en vertu de l'article 710 du Code Civil du Bas-Canada, même lorsque la session a eu lieu après un partage provisoire.

2<sup>o</sup>. — Qu'une cession par un cohéritier à un non successeur, par laquelle le cédant cède une part dans des immeubles déterminés, n'est pas à l'abri du retrait, si ces immeubles déterminés composent toute la succession.

*J. E. G., Clerc notaire, Réponse au prochain numéro.*

(1) Cette cause est rapportée au Lower Canada Jurist, vol. 19, page 178.

## LIVRE DE PROPAGANDE

Nous sollicitons, avec respect, votre concours pour répandre parmi le peuple un très bon livre de 86 pages :

**“ Une visite dans les Ecoles du Manitoba, ”**

— PAR —

**JEAN DESPRAIRIES.**

L'auteur, inspiré par de hauts personnages, se tient EXCLUSIVEMENT sur le terrain RELIGIEUX et NATIONAL.

Il traite la brûlante question des Ecoles avec beaucoup de calme, de dignité et de clarté. On lit le livre tout d'une haleine.

Les éditeurs, voulant coopérer au triomphe d'une cause qu'ils regardent comme sacrée, offrent ce volume dans les bas prix suivants :

L'EXEMPLAIRE, . . . . .	10 CENTIMS	
LA DOUZAINE, . . . . .	75 “	(FRANC, 85 centims)
LE CENT, . . . . .	\$3.00	(port en plus)

**CADIEUX & DEROME,  
 MONTRÉAL. QUE.**

# SAINT PAUL

Étudié en vue de la prédication, par M. l'Abbé Doublet chanoine d'Arras, ancien professeur d'Écriture sainte et d'Histoire Ecclésiastique au Grand Séminaire d'Arras, dixième édition.

3 Vol..... \$2.63

Avec 25 % de remise

Le but que nous avons cherché à atteindre dans cette exposition des Épîtres de saint Paul, nous y a fait suivre une marche nouvelle : c'est par là qu'après tant et de si excellents travaux, nous espérons être utile encore à ceux de nos confrères qui voudront bien nous lire et nous étudier.

Ce que nous avons osé tenter, c'est un exposé de la théologie du grand Apôtre ; exposé où, sans nous astreindre à l'ordre des Épîtres et à la suite des versets, nous formons, avec les matériaux pris dans le livre entier des divines Épîtres, un tout aussi complet que possible sur chacun des objets du dogme et de la morale traités par saint Paul. Cette marche nous a semblé naturelle et puissante à la fois.

Saint Paul ne s'explique jamais mieux que par lui-même. Si partout il expose les mêmes mystères de foi et les mêmes vérités morales, il n'y jette pas partout des clartés égales, et n'y donne pas les mêmes développements. Ici, il ne fait qu'une esquisse rapide ; plus loin, sur le même sujet, il entrera dans de complets et lumineux détails. Ici, obscurité profonde, paroles enveloppées et impénétrables, formules désespérantes où chaque mot est un abîme ; mais reportez-vous à tel autre passage de tel autre Épître, des solutions en jaillissent d'une admirable lucidité. C'est partout la même lumière, le même astre, mais qui a les vicissitudes du crépuscule et du plein midi ; qui tantôt n'illumine que les hauts sommets, tantôt se répand à flots dans la campagne pour l'éclairer tout entière. Peut-être, en étudiant épître par épître, verset par verset, n'aurez-vous aperçu que des détails sans ensemble, des matériaux sans ordonnance, des parties sans un tout : rapprochez, adaptez, coordonnez ; bientôt vous verrez avec une joie indicible se dresser devant vous le complet et majestueux édifice de la théologie catholique.

Quel magnifique ensemble de doctrine sur la déchéance, la rédemption, la grâce, la gloire, la vie divine, les sacrements, le sacerdoce, l'Église, la vie chrétienne, les vertus qui la fondent les vices qui la ruinent, les splendeurs qui la couronnent ! Quelles mines d'une richesse inouïe ouvertes à la prédication ! Quel nombre et quelle splendeur de matériaux ! Quelles perspectives, quels horizons que les commentaires ordinaires si courts, si morcelés, si empêtrés dans les mille détails du texte, laissent à peine soupçonner !

Loin de nous, certes, la ridicule prétention de jeter de la défaveur sur les commentaires dont plusieurs élucident le texte avec tant de sagacité et de justesse ; mais pour peu qu'on les ait pratiqués, il a été facile de s'apercevoir combien leurs multiples explications, les mille détails dont les chapitres et les versets se trouvent parfois enveloppés, dissimulent aux yeux la vue de l'ensemble, la grandeur, la beauté, les magnificences de l'édifice. Il semble, à voir cette multitude de réflexions souvent si diverses, toujours si accumulées, que l'on ne tienne plus dans la main qu'une poussière, poussière d'or, très certainement ! mais avec laquelle bien difficilement on bâtira un tout solide et lié.

Les saints Docteurs, à leur tête saint Thomas d'Aquin, qui les rappelle et les résume tous, paraissent uniquement préoccupés, alors même qu'ils suivent l'Apôtre pas à pas, de présenter, à l'aide de continuel rapprochement de textes, sa doctrine, dans son ensemble et sa plénitude. C'est eux que nous avons constamment pris pour guides, dont nous avons à l'avance et longtemps étudié les commentaires. Outre la richesse du fond, ces grands et sublimes modèles nous offrent encore l'éclat de la forme, la chaleur et le mouvement oratoires. Nous nous sommes efforcé, autant que notre faiblesse nous l'a permis, d'en conserver quelque reflet. S'il est précieux pour la chaire chrétienne d'embrasser dans son ensemble la doctrine de saint Paul et de s'en profondément pénétrer, il ne l'est pas moins de s'échauffer à sa flamme et de se laisser emporter à ses mouvements.

Comme l'indique le titre donné à cet humble essai, c'est aux prédicateurs surtout que nous le destinons. Il nous semble néanmoins qu'il pourrait rendre aussi de réels services à deux autres classes de lecteurs : à ceux qui commencent l'étude de saint Paul, à titre d'introducteur ; à ceux qui l'ont déjà et longtemps poursuivie, à titre de mémorial. Les premiers, par cette étude préalable de l'ensemble, se sentiraient forts en face des difficultés de détail, et seraient, devant chaque partie, soutenus par l'intelligence du tout. Les seconds, s'ils ne pouvaient trouver aucune richesse qu'ils n'eussent déjà acquise, goûteraient au moins le plaisir de jeter sur un trésor dès longtemps le leur un nouveau et peut-être plus pénétrant regard.

Enfin, bien que nous l'ayons composé avant tout pour les prêtres, nous verrions avec bonheur ce livre, si accessible par sa forme aux simples fidèles, se répandre parmi eux, et le grand Apôtre leur verser à flots ses fortes et fécondes doctrines.

Sans doute, en formulant ces prétentions, ou plutôt en émettant ces vœux, nous oublions beaucoup trop notre faiblesse et l'imperfection de ce travail ; mais Celui qui n'a pas repoussé l'obole de la veuve, daignera bénir notre bonne volonté de donner même de notre indigence.

## LA CHAIRE CONTEMPORAINE

Nouveau recueil de conférences, instructions et sermons inédits sur toute la doctrine chrétienne disposés dans un ordre logique et formant l'apologie oratoire du christianisme à notre époque, d'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, des religieux de différents ordres, les prédicateurs de stations, les cures, chapelains et aumôniers, par M. Lelandaïs curé-doyen de Percy, auteur de la Prédication Contemporaine.

3e édition, 5 forts vol. in-8..... \$7.50

Avec  $\frac{1}{3}$  de remise.

### LES EVEQUES ET LEUR MISSION

Par Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches.

Un diocèse est une cité spirituelle, trois biens forment le trésor de cette cité ;  
 I. La vérité qui l'éclaire ; — II La vertu qui la soutient et qui l'élève ; —  
 III. L'autorité qui maintient l'ordre et la paix dans son sein.

.....  
 Nous sommes votre Evêque, nos très-chers Frères. Qu'est-ce à dire ? Ah ! nous sentons le besoin, dès ce premier entretien, de vous ouvrir notre âme et de vous dire en quoi consiste cette mission de l'Épiscopat, délicate et redoutable à toutes les époques, il est vrai, mais à la nôtre en particulier. Saint Bernard nous indique en quelques mots cette mission, quand il écrit aux princes de l'Église : *Soyez attentifs à vous-mêmes et au précieux dépôt que vous avez reçu. Attendite vobis et pretioso deposito quod vobis creditum est. C'est une cité ; veillez à sa garde. Civitas est, vigilate ad custodiam. C'est une épouse, étudiez-vous à l'orner. Sponsa est, studete ornatui.* Ce sont des brebis, ayez soin de les nourrir. *Oves sunt, intendite pastui.* Quel programme, nos très-chers Frères ! Comme il est sublime, mais aussi comme il est laborieux et vaste ! Essayons de le méditer ensemble : nous, pour le comprendre et nous en pénétrer ; vous, pour nous alléger le fardeau et pour implorer chaque jour en notre faveur le secours d'en haut sans lequel notre bonne volonté ne peut rien.

Le Diocèse, dit saint Bernard, c'est une cité. Vous la connaissez, nos très chers Frères, cette cité qui n'est autre que la cité des âmes créées à l'image de Dieu, rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, et destinées à l'immortel bonheur. Cette cité, ce sont les six cent mille âmes pour lesquelles nos entrailles et notre cœur doivent se dilater à l'égal même des entrailles et du cœur de Jésus-Christ ; les six cent mille âmes que nous devons aimer désormais de l'amour même de Jésus-Christ, et pour lesquelles nous devons nous dévouer à la vie et à la mort. Voilà la cité dont saint Bernard nous dit : Veillez à sa garde. Ah ! s'il faut veiller pour défendre les cités terrestres contre les surprises de l'ennemi, pour y maintenir l'ordre et y faire régner la paix, quelle vigilance n'exige pas de l'évêque la cité des âmes requises à sa sollicitude ! Or, nos très-chers Frères, trois biens forment le trésor de cette cité spirituelle : la vérité qui l'éclaire, la vertu qui la soutient et qui l'élève, l'autorité qui maintient l'ordre et la paix dans son sein. Et voilà les trois grands biens dont l'évêque a la garde.

## I

La vérité d'abord. De même que l'œil est fait pour la lumière, de même l'âme humaine est faite pour la vérité ; elle la réclame, elle l'aspire comme nos poumons aspirent l'air, comme notre estomac réclame la nourriture. Un grand philosophe, Mallebranche, n'a-t-il pas dit avec raison que la vérité, c'est la viande des esprits ? Or, nos très-chers Frères, vous le savez comme nous : la vérité, c'est Jésus Christ, c'est son enseignement et sa parole. Eh bien ! qu'est devenue parmi nous cette vérité, le vrai pain de notre âme ? Nous n'avons pas à vous présenter ici le tableau des erreurs contemporaines, la lutte gigantesque de l'incrédulité contre la foi. La tempête déchaînée par Satan souffle à notre époque avec plus de fureur peut-être qu'à aucune autre. L'esprit de mensonge se multiplie avec une prodigieuse audace, et les échos de sa voix retentissent en haut, en bas, au milieu, partout dans notre pauvre société contemporaine. Il s'insinue dans les sciences ; et la science répudie Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'âme humaine elle-même. L'athéisme, le matérialisme, voilà les deux grands fléaux de notre dix-neuvième siècle. — Il s'insinue dans la presse ; et chaque jour, fidèle à l'esprit qui l'inspire, cette presse répand avec une désastreuse profusion, partout où il y a des yeux pour lire, des oreilles pour entendre, ces feuilles, ces brochures, ces ouvrages qui livrent au mépris et à la dérision les dogmes les plus sacrés ; qui exposent à l'indignation ou à la risée de la foule de Jésus-Christ, l'Eglise et leurs divins enseignements. Et vous êtes insulté ô Christ notre Maître ! et vous êtes méprisée, ô Eglise infailible, colonne de la vérité ! Et la négation lève partout la tête, les ténèbres envahissent le monde ; et le peuple, ce peuple français, naguère si religieux, ne craint pas de braver Dieu, même aux portes de la mort, en face de sa justice éternelle.

A qui, nos très-chers Frères, d'opposer une digue à ce torrent de l'erreur, de défendre et de maintenir intacts les droits de la vérité ? Vous nous répondez avec une confiance qui n'admet pas l'hésitation : Aux évêques. N'est-ce pas, en effet, aux évêques que Jésus-Christ a dit dans la personne des Apôtres : Vous êtes la lumière du monde ; allez et enseignez ? N'est-ce pas à eux que saint Paul demande d'être puissants dans l'exposition de la sainte doctrine, surtout en ces jours où nous voyons la vérité exposée à tant d'embûches, attaquée par tant d'orateurs à la parole séduisante ou agressive, qu'il faut réfuter et confondre ? N'est-ce pas là l'exemple donné à toutes les époques par l'épiscopat ? Que faisait autrefois saint Basile en face de l'arianisme, en présence de Modeste ou de Valens ! Le tyran s'arrête devant la courageuse liberté d'une parole. Et Basile de répondre : Vous n'avez donc jamais rencontré d'évêque ! Puis il ajoute : « Car il faut bien que vous le sachiez, ô gouverneur, nous autres évêques, dans les circonstances ordinaires, nous montrons cette douceur, cet amour de la paix, cette humilité que le Maître nous commande ; mais quand il s'agit de la religion et de la foi, quand les droits de la vérité sont en danger, alors pour

nous le reste n'est rien ; nous ne voyons que la vérité menacée ; et pour la professer et la défendre, nous sommes prêts à tout affronter, à tout souffrir. A l'œuvre donc ! Accablez-nous d'outrages, si vous le voulez, torturez-nous par les supplices les plus cruels, mettez à exécution les sinistres desseins que la haine vous inspire. Mais que l'empereur lui-même le sache bien : Jamais, jamais vous ne parviendrez à triompher de nous ; jamais la violence ne nous arrachera le moindre assentiment à vos doctrines funestes et impies." Quels héroïques et sublimes accents que ceux-là, nos très-chers Frères ! Ce sont les accents de l'épiscopat à toutes les époques. Regardez plutôt : En face d'Arius, Athanase ; en face de Nestorius, Cyrille ; en face d'Eunomius, Basile ; plus tard, en face du protestantisme, l'auguste et magnifique assemblée de Trente ; en face des erreurs contemporaines, le grand concile du Vatican ; en face de l'incrédulité patronnée par la plume et par le glaive, Pie IX et derrière lui l'épiscopat tout entier. Ni la faiblesse ne l'entraîne, ni la prospérité ne le séduit, ni la persécution ne l'intimide.—Défendre la foi, c'est la mission que l'évêque reçoit au jour de son sacre. En ce jour solennel, l'Eglise l'interroge avec une sollicitude qu'on dirait pleine d'angoisse : Croyez-vous à l'Écriture et à ce qu'ont enseigné les Apôtres ? Ce n'est pas assez, l'Eglise place le livre des Évangiles sur ses épaules, comme pour lui signifier plus énergiquement la nécessité de le porter et de le prêcher. Elle arme sa tête d'un casque pour qu'il apparaisse terrible aux ennemis de la vérité dont il doit être le robuste adversaire. *Et armato capite, terribilis appareat adversariis veritatis et impugnator eorum robustus existat.* Et voilà, nos très chers Frères, la mission que nous demandons à Dieu la grâce d'accomplir dignement parmi vous. Sans doute elles sont profondément chrétiennes, les populations que nous sommes appelé à gouverner ; mais c'est à la foi surtout que le démon en veut ; c'est à elle qu'il livre les plus rudes assauts. Eh bien ! avec l'aide de Dieu, nous combattons le bon combat, nous rappelant qu'à l'exemple de Timothée nous sommes envoyé pour vous exhorter et vous confirmer dans la saine doctrine, afin que le vent de la tempête, si furieux aujourd'hui, vous trouve à jamais fermes et inébranlables. Vous le savez bien, c'est là notre mission. *Ipsi enim scitis quod in hoc positi simus.* Cette mission va plus loin encore, nos très-chers Frères, elle nous impose le devoir de défendre la vérité non pas seulement contre les ennemis déclarés, mais encore et surtout contre les amis trop prudents.

Ce sont, comme on l'a dit justement, les politiques de la sagesse humaine qui forment une espèce de tiers-parti entre la foi et l'incrédulité. Ceux-là n'attaquent pas ordinairement ; au contraire, ils louent, ils honorent, ils admirent, mais avec une circonspection tout humaine et une restriction pleine de prudence. Tout ce qui, dans la religion chrétienne, répond aux aspirations de la raison, tout ce qui est en harmonie avec les lumières et les progrès naturels, provoque leurs hommages et au besoin leur reconnaissance ; mais tout ce qui entre trop avant dans l'ordre surnaturel

et dépasse leur courte sagesse, voilà ce qu'ils ne sauraient accepter. Aussi, dans leur prétendu dévouement au christianisme, dans leur frayeur de le voir compromis, volontiers ils donnent des conseils aux pasteurs de l'Eglise et à son Chef immortel. "Gardez-vous," leur disent-ils, dans l'intérêt même de la cause sacrée dont vous êtes les représentants responsables, gardez-vous de heurter de front cette raison de l'homme qui prête à la foi son concours. Adoucissez votre enseignement ; sachez vous prêter à des concessions opportunes et ménager les susceptibilités de notre époque. Si vous proportionnez la nourriture à la délicatesse de l'estomac, on l'alors la cause est gagnée. Vous assurez votre triomphe, le triomphe de la religion dans le présent et dans l'avenir."

Tel est, nos très-chers Frères, le langage que tiennent trop souvent aux gardiens de la foi des hommes du jour, d'ailleurs honorables, mais timides à l'excès et dont la prudence exagérée constitue pour la religion un danger presque aussi redoutable que les attaques de l'impiété. Toutefois soyez sans crainte : en face du péril, l'épiscopat se dressera tout entier dans l'intrépide et majestueuse intégrité de sa foi. Il répondra courageusement à ces prudents amis : Vous nous demandez des concessions ; vous nous conseillez des compromis et des sacrifices : oui, sans doute, quand il s'agit de l'homme et qu'elles sont autorisées par le devoir, les concessions peuvent être salutaires ; la raison elle-même, le bien public et privé les commande parfois ; mais quand il s'agit de la loi divine, ces concessions sont impossibles. Car il est écrit : Pas un iota, pas un point de la loi ne saurait être effacé. C'est à nous, évêques, que le Sauveur a dit : "Enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai moi-même enseigné." Vous l'entendez, *tout* ce que Jésus-Christ a enseigné, *tout*, sans exception. Est-ce qu'en effet Dieu n'a pas créé les deux ordres, et celui de la nature et celui de la grâce ? Est-ce que la raison, impuissante à tout découvrir et à tout expliquer n'a pas besoin du divin télescope de la foi ? Est-ce que la parole de Dieu peut être limitée ou corrigée par l'intelligence de l'homme ? Est-ce qu'on peut diviser le Christ ou sa doctrine ? Non, non, nous répondrons-nous avec les Apôtres, nous ne pouvons pas ne pas prêcher ce que nous tenons du Maître divin, Notre-Seigneur Jésus-Christ ; nous ne pouvons rien retrancher à l'enseignement de l'Eglise. Sans doute, jusque sur les hauteurs de la foi, nous respectons la part que Dieu lui-même a faite à la raison ; mais quand il s'agit de la parole révélée, nous nous n'avons le droit d'accepter ni atténuation ni compromis. Autrement ce serait livrer l'Evangile, trahir notre Maître, déshonorer notre ministère ici-bas, pour encourir plus tard l'éternelle réprobation.

## II

Mais vous l'avez remarqué déjà, nos très-chers Frères, le Fils de Dieu ne confie pas seulement aux évêques la garde de la foi ; il leur intime l'ordre d'apprendre aux fidèles à observer tout ce qu'il leur ordonne. *Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi*

*vobis.* En constituant l'épiscopat gardien de la vérité, il le constitue également gardien de la morale.

La morale chrétienne embrasse à la fois Dieu, le prochain et nous-mêmes. Hélas ! où sont-ils de nos jours les hommes qui, se préoccupant sérieusement de la volonté divine, s'appliquent à l'accomplir ? Où sont-ils, en particulier, les chrétiens qui se font un devoir de la confession et de la communion annuelles ? Combien parmi nous qui vivent constamment en insurrection contre Jésus-Christ, contre l'Eglise et qui dorment dans une molle incurie des devoirs les plus sacrés !—Que si de Dieu nous descendons à la société humaine, qu'est devenue de nos jours la charité qui est plénitude de la loi, le salut et la vie du monde ? Qui ne voit combien, dans notre pauvre société malade, la division est profonde et lamentable ! Quel schisme aujourd'hui dans les opinions religieuses, politiques et sociales ! Comme les partis se regardent l'arme au bras et la haine dans le cœur ! Philanthropes du jour, vous voulez supprimer la charité chrétienne pour établir le règne de la fraternité universelle, montrez-la donc cette fraternité ! Montrez-nous l'amour qui fait la force !—Que si enfin nous étudions les mœurs individuelles, grand Dieu, quel spectacle ! C'est de toutes parts un effroyable égoïsme qui engendre la faim de plus en plus ardente, la soif de plus en plus dévorante des plaisirs sensuels. Oui, notre siècle est avant tout le siècle du sensualisme. Quelles sont les lectures dont se nourrissent aujourd'hui les masses ? N'est-ce pas le cas de nous écrier avec le poète païen :

*Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura !*

Est-ce que sur neuf millions de livres vendus dans une seule année au public de nos campagnes, les huit neuvièmes, c'est-à-dire huit millions, ne sont pas plus ou moins des livres immoraux ? Voilà ce que dévorent aujourd'hui les masses. Quant aux privilégiés de l'éducation, que lisent-ils ? Presque toujours des ouvrages romanesques où l'âme s'enivre de philtres qui ne charment un instant que pour mieux empoisonner. Que voient-ils ? L'art n'est plus aujourd'hui qu'un vêtement doré pour toutes les corruptions, pour toutes les hontes de l'esprit et du cœur. L'art s'est fait scandale. De là ce matérialisme abject qui envahit nos mœurs ; de là cette perversion du sens moral ; de là ce nombre chaque jour croissant de hideux attentats qui révoltent l'honneur, consternent la vertu, font pleurer la religion et forcent la justice à se voiler tristement la face.

Ah ! qui donc fera retentir dans l'oreille d'un monde endormi dans l'indifférence, l'égoïsme et la luxure, qui fera retentir la voix austère du devoir, les rigoureux, mais salutaires enseignements de la morale chrétienne ? Qui, nos très-chers Frères ? L'Épiscopat, auquel le divin Maître n'a pas seulement dit : Vous êtes la lumière du monde, mais encore : Vous êtes le sel de la terre. L'épiscopat à qui saint Paul a dit dans la personne de Timothée : Reprenez, conseillez, corrigez ! L'épiscopat à qui saint Grégoire, dans son

Pastoral, adresse cette recommandation : Il faut au Prélat, à l'égard de ses subordonnés, et cette miséricorde qui console et cette discipline qui sévit ; à lui de verser sur la plaie le vin et l'huile, le vin qui brûle et l'huile qui adoucit : *Infundat (Prælati) vulneribus vinum et oleum, ut scilicet per vinum mordeantur vulnera et per oleum foveantur.* L'épiscopat à qui l'immortel Pie IX disait en inaugurant son Pontificat unique dans l'histoire : Vénérables Frères..., lorsque vous verrez les hommes transgresser les commandements de Dieu et s'écarter du chemin de la justice, n'oubliez pas de les corriger et de les reprendre dans un esprit de douceur et de mansuétude, par des avis et des conseils paternels... vous rappelant que souvent, dans les corrections, la bonté obtient plus que la menace ; la charité plus que l'autorité. Faites aussi ce qui dépendra de vous, vénérables Frères, pour que les fidèles pratiquent la charité..., de sorte qu'étouffant toutes les dissensions, ils se chérissent mutuellement dans une même pensée, un même sentiment, une même volonté en Jésus-Christ Notre-Seigneur."

Vous le voyez : à l'Evêque, non moins qu'au Prophète, de crier sans cesse et d'élever la voix pour rappeler à son troupeau la morale du Christ et la faire respecter. Et que crierons nous donc ? Nouveaux Jean-Baptiste, nous répéterons à tous ceux qui foulent aux pieds la loi morale : Ce que vous faites là n'est pas permis. A ceux qui gouvernent, aussi bien qu'à ceux qui obéissent, nous crierons : Craignez Dieu et observez ses commandements ; car c'est là tout l'homme. A tous, en un mot, riches et pauvres, nous rappellerons que la grandeur du chrétien réside dans ses mœurs. La vraie liberté, comme dit saint Jérôme, consiste dans l'affranchissement du péché ; la vraie noblesse dans l'éclat de la vertu. *Sola apud Deum libertas est non servire peccatis ; summa apud Deum est nobilitas clarum esse virtutibus.* En un mot : Férissse le monde, pourvu que la loi soit accomplie ! *Fiat jus dum pereat mundus !* Voilà ce que nous proclamerons à haute voix, en défendant la morale avec toute l'énergie des anciens jurisconsultes défendant le droit dont ils étaient les gardiens. Jamais, jamais, nos très-chers Frères, la religion du Christ n'amollira la fermeté de sa parole, jamais elle n'affaiblira ses saintes rigueurs pour pactiser avec le vice et contracter avec les passions du siècle une alliance immorale. Le christianisme ne peut pas plus déchirer les pages de son Evangile que briser le bois de sa croix. Et si cette croix brille sur la poitrine de l'Evêque, c'est pour lui rappeler qu'il doit la prêcher par sa parole et par ses actes ; que partout et toujours il doit faire entendre résolument ce mot qui résume à lui seul toute la loi chrétienne : le sacrifice.

### III

Quand la vérité fait naufrage, quand la flamme sacrée de la vertu s'éteint, alors, nos très-chers Frères, comme l'a dit un grand évêque, " c'est l'individualisme, c'est l'égoïsme qui fait le fond de la société. Aussi, toutes les fois que le vent des révolutions se lève sur elle, c'est comme au désert, il ne trouve pas de résistance ;

tout est sable, tout est poussière, tout est emporté. En un jour, en une heure, les vallées sont à la place des montagnes, les montagnes à la place des vallées." N'est-ce pas l'histoire de notre France ? Le naufrage de la vérité, le naufrage de la morale n'ont-ils pas amené chez nous le naufrage de l'autorité ? L'autorité ! Qui donc, en nos tristes jours en comprend la notion ? Qui donc en accepte le frein cependant salutaire et indispensable ? Ah ! disons-le, nos très chers Frères, puisque les événements le proclament si haut, le mot qui domine aujourd'hui tous les autres, qui donne le vertige à toutes les têtes, jette la perturbation dans tous les esprits, c'est précisément le mot opposé à l'autorité, c'est le mot liberté. La liberté ! Oui, grand et sublime privilège que l'homme tient de Dieu et que nous avons la prétention de défendre à l'égal de la vérité et de la vertu qui en sont les remparts. *Veritas liberabit vos*. Mais trop souvent, hélas ! dans la bouche de notre siècle, ce mot de liberté n'est que le voile de la malice. *Velamen habentes malitiæ libertatem*. Ce n'est plus la liberté qui édifie, qui retrempe, qui ennoblit : c'est la licence qui renverse, affaiblit et déshonore. Qu'est-ce, en effet, que la prétendue liberté de nos jours, sinon le renversement de toute autorité temporaire et spirituelle, la destruction de la religion et la ruine de la société ? Qu'est-ce, en effet, que la prétendue liberté de nos jours, sinon le renversement de toute autorité temporelle et spirituelle, la destruction de la religion et la ruine de la société ? Qu'est-ce trop souvent, hélas ! que cette prétendue liberté, sinon l'anarchie, violente tempête dans laquelle tout périt ; l'anarchie, c'est-à-dire tous les ferments mauvais en ébullition, le sang et la boue ?

Jésus-Christ ne pouvait livrer son Eglise aux caprices des révolutions. Aussi, que fit-il, nos très-chers Frères ? Il commença par marquer au front ses Apôtres d'un caractère divin et par les investir eux et leurs successeurs de sa propre autorité. "Toute puissance," leur dit-il, m'a été donnée au ciel et sur la terre. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie." Et l'apôtre saint Paul pourra dire en toute vérité : Ce que l'homme doit estimer chez nous, ce n'est pas la gloire de la naissance, le prestige du talent, ni même l'éclat de la vertu ; ce qu'il doit estimer, c'est le caractère de ministres, d'ambassadeurs et de lieutenants de Jésus-Christ ; c'est le pouvoir de dispenser, comme lui, les mystères de Dieu.—Puis, quand cette auréole eut entouré le front des Apôtres, Jésus-Christ choisit entre tous les autres le Pasteur suprême, celui qui devra paître les brebis et et les agneaux, gouverner les pasteurs et les fidèles. Et comme il s'agissait d'une société qui allait embrasser le monde et les siècles, Jésus-Christ voulut que l'autorité spirituelle, émanant de cet unique foyer, pût se multiplier sans se diviser, et se communiquer à plusieurs, tout en demeurant pleine et entière dans les mains d'un seul. Au Souverain Pontife de gouverner l'Eglise universelle : mais à l'Evêque de régir et de gouverner, lui aussi, la portion de l'Eglise que le Pape lui confie.

Oui, nos très-chers Frères, à l'Evêque d'exercer l'autorité, de tenir les rênes du gouvernement dans son diocèse. Ainsi le veut

l'Écriture, quand elle dit au livre des *Actes* : " Veillez sur vous-même et sur tout le trouepau dans lequel l'Esprit-Saint vous a constitué Evêque pour gouverner la société des enfants de Dieu." —Ainsi l'atteste l'Eglise quand elle remet au Pontife, le jour même de sa consécration, ce bâton pastoral, emblème de la juridiction, comme dit le vénérable Bede. *Baculum habet Episcopus ut subditos regat.*—Ainsi l'avait compris l'antiquité chrétienne quand elle disait par l'organe de l'évêque d'Antioche, saint Ignace : " Vous ne devez point user d'une trop graude familiarité avec votre Evêque, ni mépriser sa jeunesse ; mais au contraire vous devez lui rendre toute espèce d'honneur et de respect selon la puissance qu'il a reçu de Dieu le Père... Vous devez donc, pour la gloire de celui qui vous l'ordonne, lui rendre une obéissance sincère, éloignée de tout déguisement ; car ce n'est point l'Evêque visible que l'on trompe, mais l'Evêque invisible qu'on outrage."—Ce que disait, au début, le disciple des Apôtres, le Souverain Pontife Grégoire XVI l'a répété dans notre siècle de trouble et de confusion : " L'obéissance due aux évêques est enfreinte," s'écriait-il avec douleur, " et leurs droits sont méconnus. Que les prêtres soient soumis aux évêques ! Qu'ils n'oublient jamais qu'il leur est défendu par les anciens canons, de faire quoi que ce soit dans le ministère sans la permission de l'Evêque, à la foi duquel le peuple est confié et auquel on demandera compte des âmes.

Admirable et sublime hiérarchie de l'Eglise catholique, nos très-chers Frères ! Pendant qu'autour de nous, dans la société civile, l'autorité foulée aux pieds tend à disparaître chaque jour, alors que les sceptres sont brisés, les trônes renversés et que l'anarchie menace d'envahir le monde, il existe dans chaque diocèse un homme qui tient en main le sceptre, qui porte sur la tête une couronne et qui, en respectant l'autorité, en la faisant respecter autour de lui, garde toujours inviolable, toujours intacte, cette notion que le monde ne pourrait désapprendre sans périr.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, l'autorité de l'Evêque n'est pas un pouvoir arbitraire et tyrannique : son bâton pastoral n'est point une verge de fer, mais un sceptre de justice, de charité, de douceur. Comme Dieu lui-même d'où lui vient sa puissance, l'Evêque, suivant la parole de saint Augustin, doit agir toujours par la persuasion et les conseils, jamais par la violence. Il doit atteindre d'une extrémité de son Diocèse à l'autre avec force et disposer tout avec suavité. " Il faut," dit saint Bernard, " que celui qui est appelé au gouvernement des âmes ait un sein maternel. Il doit être la mère de tous, des faibles et des imparfaits autant que des forts." Et tel est précisément, nos très-chers Frères, le caractère que nous voudrions donner à notre autorité parmi vous. Nous savons le prix et le charme irrésistible de la bonté. Cette bonté, nous la sentons au fond de notre cœur ; heureux si nous pouvions la réhausser encore, comme dit saint Ambroise, par la mansuétude et l'affabilité, par la modération dans le commandement, par la patience à écouter et à répondre, afin d'amener ainsi les âmes de tous, prêtres et fidèles, à la confiance et à l'amour !

Heureux enfin s'il nous était donné de traduire par nos actes le conseil touchant que nous adressait, après notre nomination au siège de Coutances, le chef auguste de l'Eglise : " Qu'aucune difficulté, qu'aucune épreuve ne vous effraie," daignait nous écrire l'immortel Pie IX ; " qu'aucun scandale, aucune persécution ne vous accable ; mais, vous confiant en Dieu, combattez virilement pour sa gloire et pour le salut des âmes, ayant soin toutefois de tempérer l'autorité, la fermeté, par la prudence, la douceur et la charité."

Vous l'avez vu, nos très-chers Frères, l'Evêque est le gardien des intérêts les plus graves, sans lesquels la cité des âmes ne peut, nous ne dirons pas prospérer et grandir, mais ne peut subsister ; il est le gardien de la foi, le gardien de la morale, le gardien de la discipline et de l'autorité. Tâche effrayante que celle-là ! Quel cœur pourra jamais y suffire ! L'Evêque heureusement n'a qu'à lever les yeux ; il n'a qu'à regarder au sommet de la hiérarchie catholique, à imiter le Vicaire de Jésus Christ, le Pape, qui est, avant tous les autres, l'infailible gardien de ces intérêts sacrés.

Ce devoir de docilité envers Pie IX nous sera facile et doux, nos très-chers Frères. Nous n'avons pas attendu, pour faire à ce sujet la profession de foi que vous doit votre premier Pasteur, le moment de notre promotion à la dignité dont nous sommes aujourd'hui revêtu ; et c'est pour nous un bonheur aussi bien qu'un devoir de vous répéter ces paroles par lesquelles naguères, dans une circonstance solennelle, nous proclamions la soumission de l'Episcopat envers la chaire de Pierre. " Est-ce que chaque jour," disions-nous alors, par leur soumission au Pontife suprême, nos Evêques ne nous répètent pas ces paroles de saint Augustin relatives au divin Maître : *Tanquam vobis pastores sumus ; sed sub illo Pastore vobiscum oves sumus ?* Nous avons sur vous l'autorité du Pasteur ; mais par rapport au Pontife romain, nous avons comme vous la docilité de la brebis. Du haut de notre chaire épiscopale, nous sommes vos Docteurs : *Tanquam vobis ex hoc loco Doctores sumus*. Mais sous ce maître infailible, avec vous et comme vous, nous sommes des disciples : *Sed sub illo uno magistro, in hac scholâ vobiscum condiscipuli sumus*. Est-ce que vous ne les entendez pas tous de concert, s'adressant à Pie IX et lui disant comme le grand évêque d'Hippone : Nous voulons qu'il soit décidé par vous, ô Vicaire du Christ, si notre petit ruisseau coule bien de la même source que votre large fontaine ? " *Utrum etiam noster, licet exiguus (rivulus) ex eodem quo etiam tuus abundans emanet capite fluentorum, hac a te probari volumus*.

Nous ajouterons à ce concert une voix de plus, nos très-chers Frères, voix bien modeste, si vous considérez celui qui la fait entendre, mais voix pleine, étendue, puissante, si vous considérez la confiance et le dévouement qui l'animent. Oui, toujours ô très-saint Père, nos oreilles seront ouvertes à vos enseignements, et notre cœur battra, dans une parfaite harmonie, avec ceux de tant d'Evêques qui vous sont dévoués à la vie et à la mort.

# LE MAL SOCIAL <sup>(1)</sup>

Ses causes, ses remèdes mélanges et controverses sur les principales questions religieuses et sociales du temps présent seule traduction française autorisée, par Don Sarda y Salvany.

3 vol. in-12..... \$1.88

Il n'en est pourtant rien : à tel point que, même là où les formes admises par tous sont si libres, il y a cependant un parti libéral opposé au parti catholique. Tant il est vrai que le libéralisme n'est qu'accidentellement, *per accidens*, comme dirait un scolastique, une question de formes politiques ; mais qu'en soi, *per se*, il est une question de principes religieux, puisqu'il s'agit de gouverner d'une façon dépendante ou indépendante vis-à-vis de la loi de Dieu.

Voilà, dans sa clarté et sa simplicité, la question brûlante des formes du gouvernement. A travers les formes, mon cher ami, le diable s'insinue et pénètre avec les principes. Là est toute la question, je vous le répète. Faites-en la preuve. Dites : " Je veux des formes libres, mais à la condition que la presse sera soumise à la censure religieuse, et que le droit d'association sera limité par l'Église, et que le droit de discussion se bornera aux questions de l'ordre naturel. " — Non, " vous diront-ils : ce n'est point là le libéralisme ; " c'est une théocratie déguisée, et rien de plus ". Après cela, mon cher ami, continuez donc à vous prévaloir et à vous glorifier de votre titre de libéral.

## VIII

*Pourquoi pas ? En l'entendant dans le sens que je lui donne, et en faisant les réserves dont vous venez de parler, y a-t-il quelque inconvénient à prendre ce titre ?*

Que Dieu vous bénisse avec cette parole ! En vérité, mon cher ami, vous en êtes épris ; et vous vous laissez entraîner à l'aveugle, comme tous ceux qui éprouvent une passion violente. Quels inconvénients y a-t-il, dites-vous, à prendre ce titre ? A mon avis, il y en a tant, que je vais jusqu'à y trouver matière à péché. Ne vous effrayez pas ; mais plutôt écoutez-moi avec patience, et vous allez me comprendre à l'instant.

Il est incontestable que le mot de *libéralisme*, et même celui de *libéralisme catholique*, ont en Europe, dans le siècle présent, la signification d'une chose suspecte et qui ne concorde par parfaitement avec le véritable catholicisme. Vous n'eme direz pas que je pose la question en termes exagérés. En effet, vous ne pouvez vous empêcher de m'accorder que, dans leur acception ordinaire, les mots de *libéralisme* et de *libéralisme catholique* ont été réprouvés par Pie IX. Mettons hors de cause, pour le moment, le nombre

(1) Voir le PROPAGATEUR, No 23 de février dernier page 764.

plus ou moins grand de ceux qui se croient en droit de continuer à professer un certain libéralisme, qui au fond n'en est pas un. Il est certain que le courant libéral, en Europe et en Amérique, en cette année 1875, qui est celle où nous écrivons, est anticatholique et rationaliste. Passez le monde entier en revue, et voyez ce que signifie le mot de *parti libéral* en Belgique, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Autriche, en Italie, dans les républiques hispano-américaines, et dans les neuf dixièmes des organes de la presse espagnole. Demandez à tous ce que signifient, dans la langue de chacun de ces pays, les mots *critère libérale*, *opinion libérale*, *courant libéral*, *atmosphère libérale*, etc., et voyez si, parmi les hommes qui, en Amérique et en Europe, se consacrent à l'étude des questions politiques et sociales, vous n'en trouvez pas quatre-vingt-dix-neuf sur cent qui entendent par *libéralisme* le pur et simple rationalisme appliqué à la science sociales. C'est là un fait manifeste et incontestable. Bien que vous et un petit nombre d'autres personnes vous vous obstiniez à regarder comme une chose indifférente ce que l'opinion générale a déjà stigmatisé et flétri comme anticatholique, il est certain que l'usage, qui est l'arbitre et la règle suprême en matière de langage, considère le libéralisme comme un étendard levé contre le catholicisme. En conséquence, quoique, par mille distinctions, réserves et subtilités, vous réussissiez à vous former pour vous seul un libéralisme qui ne contienne rien de contraire à la foi, dans l'opinion du plus grand nombre, dès lors que vous vous dites libéral, vous appartenez à la grande famille du libéralisme européen, tel qu'on l'entend universellement. Votre journal, si vous en avez un que vous décoriez du titre de libéral, sera, dans l'opinion commune, un soldat de plus ajouté à ceux qui, sous cette devise, combattent de front ou de flanc l'Église catholique. En vain chercherez-vous parfois à vous excuser, vous ne pourrez alléguer chaque jour vos excuses et vos explications, ce qui serait chose assez ennuyeuse ; en retour, le mot *libéral* revient à chacun des paragraphes que vous écrivez. Vous ne serez donc, dans l'opinion publique, qu'un soldat comme il y en a tant qui combattent sous cette même devise ; et, pour autant que, dans votre for intérieur, vous soyez aussi catholique que le Pape, comme s'en vantent quelques libéraux, il est certain que, dans le mouvement des idées, dans la marche des événements, vous exercerez une influence libérale, et vous serez, malgré vous, un satellite qui ne pourra moins faire que de se mouvoir dans l'orbite générale du libéralisme. Et tout cela, pour une parole ! Voyez : ce n'est que pour une parole ! Oui, mon cher ami, voilà ce que vous gagnerez à vous dire libéral, vous, ainsi que votre journal. Cessez de vous abuser. L'emploi d'un mot vous rend presque toujours, et dans une large mesure, solidaire de ce qui se cache sous l'écorce de ce mot. Et dans le cas présent, vous le voyez et ne pouvez le nier, ce qui se cache sous le mot *libéral*, c'est le courant rationaliste. Pour ma part, je me ferais un scrupule d'accepter cette solidarité avec les ennemis de Jésus-Christ.

Passons à une autre réflexion. Il est également incontestable que, parmi ceux qui lisent vos journaux et entendent vos conversations, il en est peu qui soient en mesure de pouvoir subtiliser avec vous et distinguer entre libéralisme et libéralisme. Il est donc évident que la plupart prendront le mot dans son acception générale et croiront que vous l'employez de même. Vous n'aurez pas cette intention ; mais, malgré vous, vous aboutirez à ce résultat, de gagner des adeptes à l'erreur rationaliste. Dites-moi maintenant : savez-vous ce que c'est que le scandale ? savez-vous ce que c'est qu'induire le prochain en erreur par des paroles ambiguës ? savez-vous ce que c'est que semer le doute, la défiance, faire vaciller dans la foi des âmes simples et naïves, par un attachement plus ou moins justifié à une parole ? Déjà, dans mon for de moraliste catholique, je vois là matière à péché, et si vous ne trouvez pas d'excuse dans une parfaite bonne foi ou dans quelque autre circonstance atténuante, j'y vois matière à péché mortel.

Écoutez une comparaison. Vous savez que notre temps a vu naître une secte dont les partisans ont pris le nom de *vieux-catholiques*. Cette secte s'est donné la fantaisie de prendre ce nom, et elle est en paix avec l'univers. Supposez donc que moi, qui, par la grâce de Dieu, tout pécheur que je suis, suis catholique, et catholique des plus anciens, puisque mon catholicisme remonte au Cénacle et au Calvaire de Jérusalem, c'est-à-dire au berceau même du christianisme, supposez, dis-je, que je fonde un journal d'allures et d'opinions plus ou moins indécises, et que je le nomme en toutes lettres *Journal vieux-Catholique* : est-ce que je mentirai ? Non, puisque je suis vieux catholique dans la bonne acception de ce mot. Mais alors pourquoi, me direz-vous, adopter un titre qui sonne mal, qui sert de devise à un schisme, et qui fournira aux naïfs et aux mal avisés l'occasion de croire que je suis schismatique, et qui réjouira les vieux-catholiques d'Allemagne, en leur faisant croire qu'ils ont recruté un nouveau frère à Barcelone ? pourquoi, me direz-vous encore, scandaliser les simples, ? — Mais j'emploie ce mot dans un sens orthodoxe. — C'est vrai ; mais ne vaudrait-il pas mieux ne pas fournir l'occasion de croire que vous l'employez dans une acception erronée ?

Voici donc ce que je dirais à celui qui se risquerait, malgré tout, à soutenir comme inoffensif, le sens du mot *libéral*, objet de tant de réprobations de la part du Pape et de tant de scandale de la part des vrais fidèles : Pourquoi vous faire gloire de titres qui ont besoin d'explication ? pourquoi provoquer des soupçons que vous devez vous hâter de dissiper ? pourquoi vous ranger au nombre des ennemis, et vous glorifier d'une devise qui, au fond, est celle des ennemis de l'Église ?

(A suivre).

## L'HORLOGER DE NUREMBERG.

A M. LE COMTE MAURICE D'ANDIGNÉ

## I

## NUREMBERG EN 1595

Je voudrais par delà les monts et les nuages  
M'élançer comme l'aigle au vol audacieux,  
Me plonger dans l'éther, dominer les orages,  
Et, dédaignant la terre, arriver jusqu'aux cieus.

H. DE L.

C'était jour de foire. Une foule bruyante et parée remplissait les rues de Nuremberg. La grande place était couverte de boutiques pavoisées où s'étaient les plus riches marchandises de la Bavière et des pays étrangers. Le soleil avait brillé toute la journée et ses derniers rayons illuminaient encore le faite des trois cent soixante-cinq tours de l'enceinte fortifiée de la ville, ses grands toits rouges, ses nombreux clochers, les flèches rivales des églises de St-Sébald et de St-Laurent, et les murs crénelés du vieux château des Burgraves.

Dans les rues étroites et sinu-  
euse, l'obscurité se faisait déjà,  
les lampes s'allumaient, et les  
foyers, vivement attisés par les  
menagères qui préparaient le  
souper, envoyaient aux plafonds  
et aux vitres des maisons des  
lueurs rutilantes et mobiles.  
L'heure fixée pour la fermeture  
des boutiques foraines allait  
bientôt sonner, et les mar-  
chands, tout en expédiant  
encore quelques affaires, se  
hâtaient de ranger et de fermer  
leurs pavillons de planches.  
L'un d'eux, vieil horloger ré-  
puté quelque peu sorcier, qui

était célèbre à Nuremberg pour  
avoir construit la belle horloge  
de Saint-Laurent, s'apprêtait à  
fermer les cassettes où il avait  
déjà serré ses montres, lors-  
qu'un très jeune homme, grand  
et beau, qui avait passé et  
repassé plus de dix fois dans la  
journée devant sa boutique,  
s'arrêta devant lui, et d'un air  
embarrassé lui dit :

— Maître Hyrcanus, je vou-  
drais bien vous acheter une  
montre.

— Vous vous décidez un peu  
tard, monsieur le chevalier  
d'Ittenbach, dit l'horloger :  
dans dix minutes il faut que ma  
boutique soit fermée, et j'ai  
déjà serré une partie de mes  
marchandises. Enfin, pour  
vous obliger, je vais rouvrir  
une de mes boîtes. — Est-ce  
une très belle montre que vous  
voulez ?

Et en disant ces mots, le rusé  
marchand, du coin de l'œil in-  
ventoriait le costume de l'ache-  
teur. Assurément les habits du  
jeune homme n'indiquaient pas  
la richesse. Un pourpoint et  
un manteau de drap vert un  
peu râpé, de grandes hottes en  
cuir de Cordoue, une fraise en  
point coupé, très blanche, mais

d'un tissu grossier, une épée à poignée d'acier et un chapeau de feutre orné d'une plume d'aigle, formaient tout son équipement, mais sa bonne mine, ses cheveux bruns et bouclés, une grâce et une vivacité extrêmes, jointes à la taille la mieux prise du monde, lui donnaient l'air d'un vrai gentilhomme.

Il l'était en effet, mais cadet d'une maison fort déchue, Lorenz d'Ittenbach avait la bourse encore plus légère que la tête, bien que celle-ci le fût passablement. Son frère aîné l'avait voulu mettre d'église, le placer comme page chez le duc de Bavière, le faire étudier à l'université de Wurtzbourg : peines perdues. Lorenz n'aimait qu'à chasser en attendant qu'il trouvât l'occasion d'aller à la guerre. Il vivait dans le château fraternel, dépensant en petites folies son petit revenu, et venant à Nuremberg pour s'amuser, les jours de foire ou de procession, Sa belle humeur lui faisait des amis, et sa bonne mine, comme il arrive toujours, ajoutait à ses autres mérites ce que le vernis ajoute à un tableau.

Douc, tandis que Lorenz d'Ittenbach examinait quelques montres, Hyrcanus lui demanda, quoiqu'il le sût fort bien, quelle était la plume qui ornait son chapeau.

—C'est une plume d'aigle, maître Hyrcanus, et je puis dire que je l'ai gagnée. J'étais monté sur le Westberg pour dénicher des aiglons, j'en avais pris déjà un, lorsque la mère, que j'avais vue partir et que je croyais bien loin, revint à tire d'aile et m'attaqua. J'avais tué

la veille le père. Elle le savait, pour sûr : j'en jugeai à sa fureur. J'étais cramponné au rocher de la main gauche, n'ayant qu'un couteau de chasse pour me défendre ; saint Hubert me protégea, j'en fus quitte pour quelques coups de bec qui me mirent la main et le front en sang, mais j'abattis la tête de l'aigle. L'oiseau plana un instant sans tête, puis descendit en tournoyant dans le précipice. Je ne rentrai au château qu'après l'avoir retrouvée, je rapportai aussi les aiglons, mais ils sont morts. Combien cette montre ?

—Je vous le dirai demain matin, monsieur d'Ittenbach. Voici la cloche qui sonne. Veuillez me faire l'honneur de venir demain matin, à huit heures, chez moi, rue Saint-Sébald, à l'enseigne du *Temps*. Nous ferons notre marché le verre en main. Une fois le soleil couché, je ne vends plus rien. C'était la coutume de mon père. Si Votre Seigneurie a d'autres engagements, nous nous retrouverons ici même à midi. En entendant, gardez la montre pour voir comme elle va bien et comme elle est jolie.

Lorenz hésita un instant. Hyrcanus avait la réputation d'un magicien, mais Lorenz était brave jusqu'à la témérité, curieux comme une chouette, et possédé du désir d'acquiescer la montre, bien qu'il n'eût pas en poche le quart de sa valeur.

—J'irai déjeuner avec vous, maître Hyrcanus ; à demain.

—Je compte sur vous, dit Hyrcanus.—Gnomo ! ici.

Une sorte de montre, un homme d'une force herculéenne mais dont les jambes étaient si courtes qu'il semblait

marcher à genoux, sortit de dessous le comptoir où il était couché comme un chien. Il était tout vêtu de velours d'Utrecht d'un rouge sombre, avec un bonnet de même, enfoncé jusque sur ses sourcils noirs et touffus.

—Allons ! dit Hyrcanus, en attirant à lui et plaçant sur ses genoux ses boîtes fermées ; allons, Gnomo, au logis !

Gnomo alors, passant derrière le fauteuil où son maître était assis, fixa sur ses larges épaules un crochet solide, y chargea le fauteuil, l'horloger et ses coffrets, l'un portant les autres, et, se redressant, prit d'un pas ferme le chemin de la rue Saint-Sébald.

Quelques étudiants étrangers, qui erraient sur la place, éclatèrent de rire en les voyant passer, et l'un d'eux dit à une marchande de dentelles qui finissait de cadenasser les volets de sa boutique :

—Quel est donc ce petit vieillard à lunettes qui se fait porter à dos comme un sac de farine ?

—C'est le plus habile horloger de Nuremberg, maître Hyrcanus, dit-elle. Le pauvre homme est paralysé des jambes et ne peut cheminer. Je ne vois pas qu'il y ait là de quoi rire. Priez Dieu qu'il ne vous en

arrive pas autant. Maître Hyrcanus était un beau danseur dans sa jeunesse, a ce que disait fene ma mère.

—Son porteur a plutôt l'air d'une brute que d'un chrétien, dit un autre étourdi.

Prenez garde ; il va revenir souper et coucher dans la boutique. S'il vous entend vous moquer de lui, vous recevrez plus de coups de poing que vous n'avez de rubans à vos chausses, mon petit monsieur.

—Ah ça ! ma petite dame, vous n'êtes pas fort gracieuse pour les étrangers. Qu'est-ce que cela vous fait que je dise mon avis sur ce vilain rustaud ?

—Gnomo ! s'écria la marchande, dépêchez-vous ! Il y a là des amateurs qui parlent de vous.

Gnomo, qui arrivait à pas lourds et pressés, fit entendre un sourd grognement, ferma ses poings, et lança un regard de dogue sur les étudiants. Ceux-ci, ne jugeant pas à propos d'avoir maille à partir avec un pareil ours, se hâtèrent de détalier, et Gnomo, s'enfermant dans la baraque, alluma une lanterne, arrêta les trente ou quarante horloges qui pendaient autour de lui, soupa et s'étendit sur la paille où il ronfla jusqu'au jour.

(A Suivre.)

---



---

## RELIGION ET CRITIQUE

OEuvre posthume de M. l'abbé de Broglie, recueillie par

M. L'Abbé PRAT.

1 vol. in-12..... 88 cts